Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 26 Février 1908. — No. 16

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Etranger compris le port .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
Une insertion, par ligne .... 10 cents
Chaque insertion subséquente .... 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

Aux Etats-Unis

Il se confirme de plus en plus que M. Charles E. Hughes, le gouverneur de l'Etat de New-York, sera l'élu de la convention républicaine chargée de choisir un candidat à la présidence.

Chez les démocrates, M. Bryan paraît tenir les gros atouts. Un des côtés intéressants de la politique américaine, c'est l'extraordinaire prestige que M. Bryan exerce toujours sur les masses, en dépit de deux défaites personnelles et de la défaite de son parti en 1904.

Le grand orateur est sûrement mieux que le démagogue dont la presse républicaine se plaît à donner la caricature.

"The Sunday Observance Act"

Le *Sunday Observance Act* est en train de faire tourner la tête à toute une théorie de prédicants et de petits saints laïques, à Winnipeg.

Figurez-vous que vous ne pouvez plus entrer dans un restaurant le dimanche, pour y prendre un cigare!

Imaginez vous donc, si vous mettez le pied dans un patinoir, vous êtes imposable d'amende!

Parlez encore moins d'assister à un concert, de prendre part à une excursion, même d'acheter modestement un *magazine* dans une rotonde d'hôtel.

Par contre, l'acte pourvoit qu'on aura le dimanche toute liberté pour manger chez soi et pour y entretenir les feux!

'Dictionnaire Historique' DES CANADIENS-FRANÇAIS

Nous accusons réception d'un livre intitulé: Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest."

Auteur: le R. P. A. G. Morice O. M. I. de Kamloops, Colombie-Anglaise.

Nous n'avons pas eu le loisir encore, de parcourir cet ouvrage mais nous ferons en sorte d'être à même d'en donner une appréciation mercredi prochain.

En attendant nous remercions l'auteur de nous avoir fait parvenir son œuvre.

Les Mauvaises Herbes

La Législature a passé, la semaine dernière, un acte concernant l'extermination des mauvaises herbes dans nos champs.

Ceci est une chose capitale pour la prospérité de la province Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs de ce sujet.

Il est certain qu'il y a eu négligence dans le passé; la conséquence toute naturelle en est que beaucoup de nos campagnes sont menacées par de vastes champs de mauvaises herbes, de graines vicieuses, dont la propagation, si elle n'est enrayée, sera un désastre.

Nul doute que les Sociétés d'Agriculture, dans les diverses parties de la province, recevront copie de l'Acte qui vient d'être passé. Ce sera un moyen de faire connaître aux cultivateurs la teneur de la nouvelle législation.

Les inspecteurs devront aussi être choisis avec soin; ce sont eux qui seront immédiatement chargés de la due observance des dispositifs de l'Acte que nous signalons aujourd'hui. Ils devront donc être à la fois compétents et attentifs.

—Bonne maison de pension, prix modérés. S'adresser au No. 63 Rue Masson, St. Boniface.

Notes Politiques

Clôture de la session provinciale aujourd'hui.

* * *

La ville de St-Jean (Nouveau-Brunswick) donne en ce moment à tout le Canada un spectacle unique: une élection sans corruption électorale! Les comités conservateur et libéral ont convenu, sur leur honneur, de ne pas faire de frais de campagne, sauf le loyer des salles, impressions de programme et autres dépenses légitimes; et ces frais sont limités avec une précision remarquable. Si on adoptait ce système partout!

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

ACADÉMIE FRANÇAISE

Il y aura, lundi le 2 mars à 8 heures p. m. une séance littéraire dans la Salle Académique du Collège, offerte par les membres de l'Académie.

La principale partie de la séance sera une discussion, dont voici le sujet:

"L'éloquence exerce-t-elle une plus grande influence que la poésie"

M. Alban Auger soutiendra le côté affirmatif de la question et M. P. Bleau, le côté négatif.

A part cette discussion il y aura des déclamations par MM. A. Lambert et J. J. Trudel et de plus l'orchestre fera des *siennes* pour rendre la séance agréable.

Tous ceux donc, qui s'intéressent aux études du Collège, sont gracieusement invités à assister à cette réunion littéraire sans autre invitation.

T. A. AUGER, Président — R. PRINCE, Secrétaire

"Garcia Moreno" Popularise

Une maison fabricante de cigares, à Québec, vient de décorer du nom de *Garcia Moreno* sa dernière marque de cigares.

Le vaillant président de l'Equateur recueille là un genre de popularité posthume à laquelle il n'a pas dû s'attendre de son vivant.

Garcia Moreno était un fumeur gros calibre; il serait donc le premier à sourire de l'hommage que les méandres du cigare vont lui rendre.

C'est Thiers qui déclarait s'être senti véritablement un personnage populaire le jour où il a vu sa photographie étiquetter une marchandise.

Règlement du Carême

I—Tous les jours, les dimanches exceptés, seront jours de jeûne.

II—Tous les dimanches, y compris le dimanche des Rameaux, seront gras.

III—Le lundi, le mardi et le jeudi de chaque semaine, même de la Semaine Sainte, même le jeudi qui suit le Mercredi des Cendres, il sera permis de faire usage de viande au repas principal.

IV—Tous les samedis, excepté le samedi des Quatre Temps et le Samedi Saint, on pourra également faire usage de viande au repas principal.

V—Les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, peuvent faire tous les repas en gras les jours où il est permis à ceux qui jeunent, de faire usage de viande au repas principal.

VI—Il ne faut pas perdre de vue qu'on ne peut, les jours où il est permis de faire gras, manger de la viande et du poisson au même repas.

MARIAGE

On annonce pour lundi, le 2 mars, le mariage de monsieur Antoinin Dubuc, fils de l'Hon. Juge en chef du Manitoba avec mademoiselle Albertine Bourbeau, fille de M. Alexandre Bourbeau, du département du Secrétaire-Provincial.

—M. Alfred Morin, de St. Hyacinthe, en promenade chez M. Ed. Guertin, de Ste Agathe, depuis quelque temps, est reparti samedi soir pour la province de Québec.



Le Manitoba.

Mercredi, 20 Février 1907

Ce que veut Manitoba

Le correspondant parlementaire de l'*Action Sociale* à Ottawa, lui envoie l'article suivant, qui est d'un grand intérêt pour nous et qui s'la mérite d'une parfaite exactitude :

Le gouvernement du Manitoba a fait distribuer aux membres de la Chambre des Communes un long mémoire, ou la question des frontières du Manitoba est discutée dans ses détails, et qui se termine par une demande de subvention.

Ottawa.—Sir Wilfrid Laurier annonçait, il y a quelques jours, à la Chambre des députés que le projet d'extension des frontières du Manitoba allait subir quelque retard à cause des nouvelles représentations faites à ce sujet par la législature de la province intéressée.

En effet, la législature du Manitoba a fait distribuer aux députés fédéraux un long mémoire où la question est discutée dans ses détails et où l'on retrouve bien définie la demande de la province de l'Ouest. C'est, du reste, une question débattue depuis plus de vingt-cinq ans qui est remise à l'ordre du jour, grosse de conséquences et de possibilités, et qui, surtout depuis la constitution des nouvelles provinces de l'Ouest, se présente avec une intensité rajeunie. Avant même la session de 1905 les manitobains repoussaient l'idée d'une conférence avec d'autres provinces, entre autres avec Québec et Ontario, au sujet de cette question de frontières, affirmait que le gouvernement fédéral avait seul autorité en la matière et réservait "pour leur gouvernement et leur législature plein recours aux moyens constitutionnels" si on ne remédiait pas bientôt à l'injustice dont ils se plaignaient. A l'ouverture du parlement actuel, la question entre dans une phrase décisive et fait le sujet d'une mention dans le discours du Trône. C'est alors que fut rédigé le mémoire dont nous parlons plus haut et qui nous fournit quelques renseignements essentiels.

L'étendue du territoire actuel des différentes provinces du Canada se répartit comme suit:

LES PROVINCES

	Milles carrés
Ontario	260,862
Québec	351,873
Nouvelle-Ecosse	21,428
Nouveau-Brunswick	27,985
Manitoba	73,732
Colombie	372,630
Ile du Prince-Edouard	2,184
Alberta	253,140
Saskatchewan	250,160

La province du Manitoba fut admise dans la Confédération canadienne en 1870 ; elle avait alors un territoire de 13,500 milles carrés.

En 1881, à cause d'une augmentation considérable de sa population par l'immigration et dans le but de favoriser son développement futur, le territoire du Manitoba fut porté à 154,411 milles carrés. Mais cette nouvelle délimitation fut attaquée par la province d'Ontario qui poussa plus loin sa frontière de l'ouest, et une décision du Conseil Privé rendue en 1884 réduisit à 73,732 milles carrés le territoire du Manitoba. C'est l'étendue actuelle de son territoire.

AGITATION

Depuis cette date l'agitation en faveur d'une extension de son territoire n'a pas cessé d'être une des constantes préoccupations du Manitoba, qui réclamait toujours "que les frontières de la province de Manitoba soient reculées vers le nord de façon à inclure Port Churchill, sur la baie d'Hudson, et vers l'Ouest jusqu'au 102e méridien."

Il faut, en effet, se rappeler que le Manitoba veut surtout se ménager un débouché par la Baie d'Hudson. C'est le point qui est toujours maintenu en évidence et que l'on trouve exposé plus nettement par le Conseil de l'Exécutif de la province le 4 avril 1884 :

"La route de la Baie d'Hudson, dit un ordre en Conseil, a été pour ce pays pendant plus de deux cents ans le seul moyen de communication avec le monde civilisé. C'est par là que les premiers colons, dirigés par lord Selkirk sont entrés dans ce pays. N'importe quel port de la Baie d'Hudson est plus près du Manitoba que de toute autre province et, dans un avenir prochain, sera nécessairement embrassé par ses organisations municipales.

"Les habitants du Manitoba, surtout ceux qui habitent la partie agricole, sont intéressés plus directement dans l'ouverture des des communications avec la Baie d'Hudson que la population de toute autre province."

CONFÉRENCE

Après de nombreuses instances faites d'année en année depuis 1884, le premier ministre du Canada, le 14 février 1905, invita les délégués du Manitoba à venir à Ottawa discuter cette question de frontières. Cette conférence eut lieu le 18 février 1905.

A peu près dans le même temps (le 21 février 1905) Sir Wilfrid Laurier présentait les lois d'autonomie du nord-ouest et attirait l'attention sur la demande du Manitoba. Le premier ministre ajoutait que le Manitoba n'était pas la seule province dont le territoire pourrait être étendu jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson, que les provinces d'Ontario, de Québec et de Saskatchewan pouvaient compter sur le même privilège. C'est pour cela que dans le projet d'autonomie ne fut pas incluse dans la nouvelle province cette partie de territoire qui se trouve au nord des lacs Winnipegosis et Manitoba. Et sir Wilfrid exprimait l'intention du gouvernement d'inviter les provinces de Manitoba, Ontario, Québec, et Saskatchewan à discuter l'opportunité de cette extension de territoire vers la Baie d'Hudson.

Un comité du Conseil Privé le 21 mars 1905, se prononçait en faveur de l'extension des frontières du Manitoba vers le nord; le comité, en même temps prenait note de l'opposition à toute extension du Manitoba vers l'ouest, opposition soulevée et par les habitants du terriroire convoité et par la législature du Nord-Ouest d'organisation récente.

PROTESTATIONS

Le Manitoba, dès le 12 avril suivant, protestait contre "l'intervention de personnes n'ayant aucun intérêt dans le territoire demandé." Il prétentait que le Manitoba aurait autant de droit de discuter avec Québec la disposition du territoire de l'Ungava, que Québec en aurait de discuter le territoire demandé par le Manitoba dans le district de Keewatin. Il rappelait, en outre, que le territoire en question, d'après le "Keewatin Act", fut pendant plus de vingt ans sous la juridiction du lieutenant-gouverneur du Manitoba.

On invoque encore à l'appui de la demande du Manitoba le fait que le territoire de la province d'Ontario a été porté de 109,480 milles à 260,862 milles carrés, celui de la province de Québec de 193,355 milles à 351,873, tandis que le Manitoba, grâce à la décision de 1884 a 80,679 milles carrés de moins que ce qui lui avait été donné en 1881 ; on fait aussi remarquer que les nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta possèdent chacune environ 175,000 carrés de plus que le Manitoba, qui, pourtant les dépasse beaucoup en population, et occupe la troisième place parmi les contributeurs de revenu pour le Canada.

CHANGEMENT IMPORTANT

Bref, le Manitoba demande qu'on lui accorde avec des frontières nouvelles lui donnant accès à la Baie d'Hudson les subsides fédéraux auxquels lui donneront droit et son territoire et sa population augmentés, $400,000 dans un cas, $375 000 jusqu'à ce qu'elle ait atteint une population de 400,000 âmes, puis 562,000 jusqu'à la limite de 800,000 de population, $750,000 jusqu'à ce qu'elle ait augmenté sa population à 1,200,000, et enfin $1,125,000 dans la suite.

Le Manitoba demande aussi pour une période de 5 ans, une subvention annuelle de $93,750, à partir de la date de l'extension des frontières, cet argent devrant être appliqué à la construction d'édifices publics.

On peut juger, par ce qui précède, de l'importance du changement demandé, sans compter les mille et une questions que soulèveront avec le remaniement des frontières les changements constitutionnels qui deviendront inévitables.

J. L. K.-LAFLAMME.

Discours prononcé par M. Joseph Bernier M P.P., sur le Budget

A la Legislature Provinciale le du courant

Monsieur l'Orateur,

Tout homme raisonnable et bien pensant a dû être complètement satisfait en écoutant l'exposé clair et concis de l'Honorable Trésorier sur les finances de la Province.

Dans un temps où par le monde entier on ne parle que rareté d'argent ; au moment où plusieurs institutions financières ferment leurs portes et la circulation de l'argent est si restreinte, il fait plaisir de voir les finances de la petite province de Manitoba entre si bonnes mains; si bien gérées que le gouvernement peut, non seulement restreindre ses dépenses à son revenu, mais est capable à tous les ans de présenter un joli surplus au peuple de cette province.

Les membres du gouvernement en général, méritent nos félicitations, mais le Trésorier-Provincial a droit à un éloge particulier car il est la sentinelle fidèle qui garde la porte du trésor et les économies du peuple avec attention, zèle et diligence.

Il en est des affaires du gouvernement comme de celles d'une corporation commerciale.

On doit y appliquer les mêmes règles et les mêmes principes ; la même honnêteté doit y régner; la même habileté, la même prudence doivent y présider ; et il me semble que lorsque les membres d'un gouvernement font preuve de bonne administration, comme l'a si bien démontré le Trésorier Provincial, ces messieurs ont droit d'en réclamer la constatation aussi bien que les gérants d'une grande compagnie dans un cas semblable.

Mais malheureusement, ce n'est pas dans le champ de la politique que l'on récolte la reconnaissance ; il semble plutôt qu'il faut faire du capital de tout et avec tout.

Les libéraux aujourd'hui sont étonnés.

Prodigieux dépensiers de l'argent du peuple quand ils sont au pouvoir, dispensateurs infatigables des deniers public parmi leurs amis ; grands acheteurs de popularité et faux millionnaires avec le Trésor vide, ils ne peuvent cacher leur surprise en face de l'administration sage, économique et prudente du gouvernement conservateur et de son respect pour le bien public confié à sa garde.

Pour tout homme sage qui voudra bien se donner la peine d'étudier l'histoire politique de notre pays, il sera évident que chaque fois que le parti libéral a été chassé du gouvernement il a laissé des déficits ; chaque fois au contraire que le parti conservateur a perdu le pouvoir, il a laissé des surplus.

Chaque fois que les libéraux sont arrivés au pouvoir ils ont trouvé les coffres du gouvernement bien remplis ; chaque fois que les conservateurs ont dû prendre les rênes du gouvernement, ils se sont trouvés en face d'un compte de banque découvert.

Il est admis que la mission du parti libéral est de depenser fortement l'argent comme des enfants prodigues ; c'est au contraire la mission du parti conservateur de protéger et conserver l'héritage du peuple, de développer les ressources du pays et de former une nation forte et puissante.

GOUVERNEMENT GREENWAY

Quand, en 1888, le gouvernement Greenway a pris les rênes du pouvoir, il a dû fabriquer un déficit de $315,000 afin de ternir la réputation de feu John Norquay. Quand, en 1899, M. Greenway et les siens furent jetés par dessus bord par le peuple furieux contre leur administration, ils ont laissés comme cadeau à leurs successeurs un déficit de $977,837 79, fruit de dix ans d'administration.

ETAT DÉPLORABLE DES FINANCES LIBERALES

Les conservateurs ont alors pris possession du gouvernement alors que les finances de la Province étaient dans un état déplorable, à un moment où les comptes de banque tant généraux qu'en fidéi-commis, étaient énormément découverts; alors que la province devait comme octrois scolaires et autres une somme de d'au-delà $150.000 et au moment où dans tous les départements on devait relever des irrégularités innombrables.

Malgré cet état lamentable, le parti conservateur conduit par des hommes aux idées larges et élevées, se mit sérieusement et courageusement à l'œuvre de progrès et de réhabilitation de l'état financier de la Province ; et en moins de huit ans d'une administration compétente, le gouvernement Roblin a réussi à payer en grande partie les dettes du régime Greenway, tout en économisant à la Province une somme énorme qui se présente sous forme d'un surplus de $2,021,199,31.

Et, Monsieur l'Orateur, non seulement voit-on le parti conservateur payer les dettes du gouvernement Greenway, nonseulement peut-on se rendre compte qu'il rétablit l'équilibre dans les finances de la Province et qu'il corrige les irrégularités dans les différentes branches du service civil, mais en même temps on constate qu'il réalise des surplus tout en augmentant les octrois aux écoles, aux institutions de charités et aux sociétés agricoles; aux municipalités pour la construction des ponts et canaux, pour l'entretien des chemins.

N'oublions pas non plus que le gouvernement Roblin a donné au peuple pour la construction et l'entretien des bâtisses publiques au-delà de $1.000.000.

Nous avons le droit aujourd'hui d'être fiers de nos Institutions publiques.

FAISONS UNE COMPARAISON

Maintenant, M. l'Orateur, je demanderai que l'on compare l'administration du gouvernement Roblin avec celle du gouvernement Greenway et l'on comprendra l'étonnement et le désappointement de nos adversaires, car il n'est pas facile pour eux d'expliquer cette différence à leur désaventage.

Il est vrai que le chef de l'opposition, qui, soit dit en passant, est un parfait gentilhomme,-ne critique le gouvernement qu'en termes très doux ; personne mieux que lui ne se rend compte de la fausseté de sa position ; il remplit son devoir avec courage et nous l'en félicitons.

Si nous comparons l'administration Roblin avec l'administration Greenway, qu'y trouvons-nous?

Nous trouvons ceci :

Quand Greenway a été défait il a laissé un déficit dans la caisse de $248 136.40 comme suit :

Déficit de la caisse

Banque Impériale, soutiré	$76.036 77
Fonds en Fidéi-commis du gouvernement provincial	$15.485 75
	$91.522 52

Différents comptes :

Département Travaux Publics	$23.674 76
Département Procureur-général	7.580 00
Département Education	64.476 69
Departement Agriculture et immigration	14.938 08
Département Conseil Exécutif	15 955 16
Département Trésor	7.002 76
Département District de Drainage	18.537 79
Département Terrains Provinciaux	4.058 95
Département Econo-interne	439 69
	$156.613 88
	91 522 52
	$248.136 40

Le gouvernement Greenway a augmenté la dette consolidée de la province de $2.500.000.

Pendant longtemps l'opposition n'a pas pu savoir exactement ce qui avait été fait de cet argent.

Mais après de longues discussions et des demandes réitérées, le Gouvernement Greenway a donné l'explication suivante :

Dépensé pour boni de chemins de fer	$839.147 87
Dépensé pour bâtisses publiques	$782.669 82
Dépensé pour M. et N. W. Ry; et H. B Ry	$732 669 32
Depensé pour déficit Norquay	$315.000 00
Cash en mains	$141 815 81
	$2.495.295 42

L'on a cependant découvert que cet état n'était pas exact.

L'ancien Trésorier-Provincial John A. Davidson dans son discours sur le budget en 1901 prouva d'une manière concluante l'inexactitude de cet exposé.

(*A suivre.*)

College de St-Boniface

Académie Francaise

Séance du 2 février 1907.—L'objet de cette séance a été la discussion d'un sujet chaudement contesté et qui intéressa fort tous les académiciens autant par l'habileté de ceux qui y ont pris part, que par la nouveauté du programme que l'on suivit.

Trois rhétoriciens bien aguerris, soutenaient avec force que le "sport" ne doit pas être encouragé au Collège, tandis que deux vétérans de la même classe ripostaient vigoureusement à toutes les attaques en établissant invinciblement la nécessité du sport pour délasser l'élève, qui passe de longues heures dans l'énertie fatale que lui fait éprouver l'étude des mathématiques et des auteurs grecs et latins.

M. Lambert, le chef de l'opposition se lève et ouvre le feu à pleines volées contre le "sport", en l'attaquant dans ses effets, au point de vue physique et moral. Il nous dit que le "sport" est nuisible aux études sérieuses, car il en détourne les jeunes gens et souvent il est la cause que plusieurs perdent leur avenir.

Le sport c'est encore une école de rudesse. Quelquefois encore il arrive que celui qui s'y livre se fait blesser et reste infirme le reste de ces jours. Après que M. Lambert eut donné encore beaucoup d'autres excellentes raisons ; M. Charette, défenseur indompté du sport, entra dans la lice. D'abord, il réfuta à fond de train quelques unes des objections de son adversaire et montra que dans les sports comme dans toute chose il faut garder le sage milieu et éviter les excès. Ensuite, après avoir montré par la moyenne de la vie actuelle les effets désastreux de l'inertie, surtout chez les gens de profession, il en conclut que pour l'élève, elle est aussi fatale, et par conséquent un bon délassement est nécessaire ; or, ce délassement, nous l'avons dans les divers "sports". Maintenant, non seulement la santé du corps exige cet exercice, mais l'esprit en a aussi besoin ; car il ne peut être continuellement à l'étude sans se fatiguer.

Dans ce discours M. Charette a a été remarquable par la force et le choix de ses arguments et par la pureté de sa diction ; lorsqu'il eut terminé, le second rapporteur de l'opposition, dans la personne de M. Joseph Béliveau descendit dans l'arène. Nous ne tardons pas de nous apercevoir qu'il possède parfaitement son sujet, car il nous fait un savant discours dans lequel il appuie son argumentation sur un grand nombre de citations, tirées de tous les auteurs anciens et modernes. Il s'attaqua surtout aux effets moraux que produit le "sport". Souvent il est cause que le jugement et les idées sont renversées et que le jeune homme fausse son idéal. Dans l'ordre physique, il dit que le "sport" est aussi la cause que plusieurs hommes sont ruinés lorsqu'ils sont dans la fleur de l'âge. Donnons-nous de l'exercice mais non des exercices trop violents ; il faut travailler pour acquérir la force d'un homme et non celle d'un bœuf ! Pour cela c'est l'intelligence surtout qu'il faut cultiver.

Après ce discours si bien agencé et qui porta peut-être le plus rude coup aux adversaires, l'orchestre exécuta une pièce de son répertoire ; puis M. Monette recommença la lutte en faveur des "sport."

Le plan de son discours est net et bien suivi, ses preuves claires et bien disposées, il fait l'éloge du sport.

Le "sport" aide à la formation tant physique que morale, donne à l'homme le courage, l'endurance et l'énergie, en outre le jeune homme y apprend encore à défendre ses droits.

Le discours de M. Monette si favorable aux sports, fut suivi par celui de M. Beaubien membre de l'opposition. Ce dernier soutint hautement que le sport est une école de rudesse et de dureté, par conséquent il faut le banir du collège.

Pour preuve de cette assertion M. Beaubien se servit de maints exemples ; suivant sa coutume l'orateur tira de son sujet, tout le comique qu'il pouvait contenir, ce qui provoqua presque continuellement l'hilarité générale.

Après ce discours vint la réplique. Elle fut spirituelle et très active entre les deux chefs d'opposition ; enfin lorsqu'ils eurent démembré leurs arguments réciproques pendant plusieurs minutes, l'illumination soudaine et les traits acérés de M Charette amenèrent la victoire sous l'étendard des "sports" malgré tous les efforts désespérés de l'opposition.

Journalisme

L'*Eclaireur*, nouveau journal français, a paru mardi, à St-Boniface. M. Paul Gravel en est le directeur-propriétaire. L'article-programme déclare ceci :

"Qu'il nous suffise de dire que notre activité patriotique aura pour objets principaux, la conservation de notre langue, le développement de nos ressources intellectuelles aussi bien que matérielles, l'avancement de la colonisation par la prise de possession du sol et son défrichement."

Nous souhaitons cordialement succès à l'*Eclaireur*.

Cercle Sacre-Coeur de Winnipeg

Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr Langevin a bien voulu venir présenter au vainqueur d'un tournoi de Pool la coupe que le cercle avait mise à l'enjeu.

Tous les membres et amis du Cercle ont reçu Monseigneur l'Archevêque et l'ont accompagné à l'église, où Sa Grandeur a donné la bénédiction du St Sacrement. M. E. Aubin, président du Cercle, lut une adresse à laquelle Mgr répondit par des paroles pleines d'encouragements. Ensuite eut lieu dans les salles de l'Ecole la présentation de la coupe au vainqueur, M. Aubin.

Le Révd Père Portelance rappela d'abord en quelques mots les commencements du Cercle.

L'honorable Juge Dubuc a bien voulu donner quelques conseils au jeune Cercle ; l'honorable juge-en-chef a été très applaudi. M. Bleau, le distingué maire de St. Boniface a su plaire à l'auditoire par un discours plein d'humeur et de gaieté.

La paroisse allemande St. Joseph était représentée par cinq délégués.

La paroisse polonaise du St. Esprit, par sept délégués.

La société St Jean-Baptiste de Winnipeg était représentée par MM. Poulin et V. Rho.

L'Union Chorale, par son président, M. R L. Chevrier.

La quête à l'église fut faite par Miles Bourbeau et Mathieu accompagnées de MM. Antonin Dubuc et H. R. Beaudry. Les conducteurs étaient MM. R. L. Chevrier, P. Poulin, A. Bédard et Z. R. Bureau.

Porte-drapeau, M. Henri Ste-Marie.

Communiqué.

NAISSANCES

Mardi, madame Gingras, épouse de M. Ant. Gingras, une fille.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On demande des couturières dans la confection générale, s'adresser à J. M. C. Imbault, 556 Avenue Taché, St. Boniface.

—Mme H. I. Newman, recevra pour la première depuis son arrivée à Norwood, mercredi, le 28 courant, de 3 à 6 heures au No 61, rue Kittson, Norwood.

—L'Assemblée annuelle de l Union Métisse St. Joseph aura lieu le 1er mars prochain à la résidence de Simon St. Germain à 7 heures du soir par ordre du Secrétaire.

—A vendre ou a louer; une outillage complet de ferblanterie, avec privilège d'occuper la batisse si l'acheteur le désire. S'adresser à Jos. Joyal, No. 72, Avenue Provencher, St. Boniface.

—L'Union Ste-Cécile a fait depuis quelque temps de jolis concours de cartes. Le cercle se propose d'inviter avant peu les dames à des séances où l'on fera des cartes, de la musique et du chant.

—Le curling s'est terminé vendredi à Winnipeg. Des joueurs sont venus de tout les coins du Canada et le succès des parties a été complet Winnipeg est une ville sportive de première classe.

—On demande un commis pour un Magasin Général; parlant anglais et français, ayant deux en trois ans d'expérience, marié ou non-marie; adressez avec référence, J. H. Philion, Prince Albert, Sask.

—Un jeune étudiant-en-droit de Weyburn—Victor H. Saunders—accusé d'avoir majoré un chèque de $33.85 à $633.85 a été condamné à un an de pénitencier aux travaux forcés. La police a arrêté le jeune homme à Montréal, d'où il comptait se rendre à Liverpool.

—Il y a eu la semaine dernière une importante convention agricole. Des cultivateurs de toutes les parties de la province étaient présents. On y a traité à peu près toutes les questions qui relèvent de l'agriculture: grains de semence, élevage, industrie laitière, achat d'instruments aratoires, assurance contre le feu et les tempêtes, etc. Nos cultivateurs de l'ouest se montrent plus désireux que jamais d'augmenter la valeur de leurs terres par une exploitation scientifique et raisonnée.

—Depuis le 17 février le départ des malles est comme suit, 7.30, 12.20 et 18 heures. Les malles enregistrées doivent être remises 20 minutes avant le départ. Arrivée 8.30, 14 00 et 19.00 hrs.

—Il y a eu un feu considérable, vendredi à Wawanesa, prospère petite ville de l'Ouest de la province. Plusieurs gros édifices ont été brûlés; on s'est plaint de l'absence d'une bonne brigade. Toutes nos villes, même celles qui commencent, devraient être bien pourvues de tout ce qu'il faut pour combattre le feu.

—On a trouvé une forte touffe d'herbes marines dans un des puits artésiens de la ville de Winnipeg. On en conclue assez logiquement que ce puits doit communiquer avec un lac—le lac Manitoba selon les ingénieurs de la ville. Cette circonstance, si elle est exacte est de nature à rassurer ceux qui craignent l'épuisement des puits artésiens.

DECES

Vendredi dernier, décédait à l'âge de cinq ans et demi, Harold enfant de M. Joseph-Henri Bourgeault, de cette ville.

Les funérailles ont eu lieu samedi; un grand nombre d'amis étaient présents.

Officiait: M. l'abbé Labbé.

Nous offrons à monsieur et à madame Bourgeault l'expression de nos sympathies.

LES MARTYRES DU BEAU MAL

Devraient toutes lire le témoignage de Madame F. Gagné, 3460 rue Notre-Dame Ouest, Montréal, qui s'est guérie par les PILULES ROUGES.

Prises dans leur ensemble, toutes les circonstances particulières de la vie d'une femme constituent une menace constante qui opprime ses forces et voire même son caractère.

Elle longe constamment un précipice et un seul faux pas peut amener sa ruine complète.

La neutralité féminine n'est qu'en raison de la force physique. Ce n'est que la femme en santé qui peut briller de tout l'éclat de son esprit.

Oui, la maladie affecte le moral; elle affecte même les sentiments.

Une personne faible, souffrante est toujours plus facilement irritable. Mais, il est des situations qui produisent encore plus d'effet sur l'humeur et les nerfs.

Bref, l'on peut conclure que la maladie est la première cause de bien des écarts et aussi de graves oublis dont on ne devrait pourtant pas tenir compte, attendu que la volonté est toujours subjuguée à la douleur.

Tout de même, le mal ou le tort existe et que de victimes il faut plaindre sur ce point!

Parmi tous les troubles que les femmes ont à supporter, c'est le beau mal qui est le plus fréquent. Combien en sont atteintes sans même s'en douter! Et celles qui se rendent compte de leur position, prennent-elles réellement les bons moyens d'y remédier?

Il n'y a encore qu'un seul mode de guérison pour les femmes malades, celles qui souffrent du beau mal. Nous ne craignons pas d'assurer que, hors les Pilules Rouges, il ne saurait y avoir de cure efficace. D'autres remèdes peuvent soulager temporairement, certaines médecines ont la vertu d'endormir le mal en calmant la douleur, mais seules les Pilules Rouges peuvent guérir absolument.

Essayez tous les traitements imaginables et, tôt ou tard, vous constaterez que le même mal persiste.

Avec les Pilules Rouges, néanmoins, vous ne serez jamais déçue et votre guérison sera définitive et complète.

C'est que les Pilules Rouges agissent également sur tout le système, elles tonifient l'organisme tout entier, font du sang nouveau et procurent un surcroît de forces à tous les membres et à chaque organe.

Les effets du beau mal sont généralisés par tout l'organisme féminin; pour les supprimer totalement, il faut donc un principe général. Telle est la vertu des Pilules Rouges. Elles sont à la fois curatives et et tonifiantes; aussi toutes les femmes en prennent-elles avec profit. Tous les jours, elles font de nouvelles adeptes, car tous les jours, elles opèrent de nouvelles cures.

Seriez-vous la seule, chère lectrice, à n'en pas bénéficier?

Si vous êtes malade, n'hésitez pas, car les Pilules Rouges seront aussi pour vous une heureuse délivrance de tous vos maux.

"Je ne fus pas malheureusement exempte des terreurs du beau mal. J'en ai souffert pendant deux ans. J'attribue cette maladie à mon grand état de faiblesse ou plutôt d'épuisement général. Toujours est-il que je me suis fait soigner bien longtemps par un médecin, sans que ma santé ait pu s'améliorer le moindrement. Aussi, j'ai dû recourir comme bien d'autres, aux Pilules Rouges, et je fus tout simplement guérie. Je n'ai pris des Pilules Rouges que durant trois mois, et mes forces sont aussitôt revenues à mesure que mes douleurs sont disparues.

"Maintenant que je suis parfaitement bien, je me fais un devoir de recommander vivement les Pilules Rouges.

"Madame F. GAGNE,
"3460, rue Notre-Dame, St-Henri, Montréal."

Tous les maux, toutes les souffrances, toutes les maladies que la femme a si souvent à supporter, les maux de tête, les maux de cœur, les migraines, les névralgies, les vertiges, les suffocations, les palpitations, les étouffements, l'anémie, les pâles couleurs, les nervosités, les moments de tristesse, de mélancolie, de découragement, de faiblesse; toutes les difficultés qu'elle a si souvent pour traverser les périodes plus ou moins critiques de son existence, n'ont souvent d'autres sources que le beau mal et ses corollaires inévitables, la faiblesse du sang, la faiblesse des nerfs, du cœur et la faiblesse générale. Le premier soin d'une femme qui n'est pas bien portante, qui souffre ou qui est affaiblie, soit par les maladies, soit par toute autre chose, doit donc être de se procurer les Pilules Rouges qui guérissent chaque jour tant de femmes, de jeunes filles, de jeunes mères, de femmes âgées, atteintes de différentes maladies qu'aucun autre remède ne parvient à guérir.

Femmes âgées, jeunes mères et jeunes filles, prenez donc les Pilules Rouges. Quelques boîtes suffiront pour rétablir votre santé, vous rendre vos forces perdues, régulariser toutes les fonctions de votre corps et rétablir ainsi très complètement votre organisme ébranlé, débilité, anémié ou même épuisé. Seulement, n'acceptez pas le premier médicament venu, car beaucoup de pharmaciens sans scrupules sont payés par des fabricants peu délicats chaque fois qu'ils parviennent à remplacer les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine par un de leurs produits. Exigez donc les seules Pilules Rouges qui portent sur leur étiquette le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et qui sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies.

N'acceptez pas non plus de ces Pilules, dites "Pilules Rouges" que des colporteurs ou colporteuses, passant par les maisons, allant de porte en porte, vous offrent. Ces gens sont des imposteurs et nos produits ne sont jamais vendus de cette manière.

Nos Médecins spécialistes donnent des consultations gratuites, au No 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boîte ou $2.50 pour six boîtes, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, No 274, rue Saint-Denis, Montréal.



Mme F. GAGNE, 3460 rue Notre Dame Ouest, Montreal.

Fac-Similé d'une boîte de Pilules Rouges.



FEUILLETON DU MANITOBA.

Ou trouver le bonheur

7

V

Sur Paule maintenant, sur la Paule transfigurée qu'il avait entrevue près des vieux créneaux, il reportait sa sollicitude attendrie, cherchant déjà comment il lui ferait comprendre qu'il l'avait connue et appréciée malgré elle.

Ici, cependant, une ombre vint planer sur ses riantes pensées. Ce n'était pas caprice, à la légère que Mlle de Lansac lui cédait avec tant de soin son être moral...... qui sait, si elle ne gardait pas cette âme toute pleine de trésors pour un autre qui avait su la gagner avant lui ?

—Et comme dans un éclair railleur, le visage d'Adrien de Versy passa devant ses yeux. Heureusement, l'homme énergique qu'il était ne pouvait demeurer longtemps irrésolu sous ces impressions diverses.

Lorsque vers minuit, il referma doucement sa fenêtre son parti était pris.

Il marcherait vers son but sans faiblir et ne céderait pas le pas à de Versy que dans le cas où la crainte qui venait de l'effleurer lui apparaîtrait comme une désolante certitude.

VI

Le surlendemain de Brive prit le chemin de Castel-Fleuri vers dix heures ; il devait déjeuner avec Mme de Vaubell, et sa nièce avant que celle-ci ne partit pour la Baxade. Le jeune homme sans presser sa monture respirait avec délices les mille parfums se dégageant dans l'air soudainement rafraîchi, car un violent orage s'était abattu la veille sur la campagne environnante. La journée précédente avait été aussi lourde que fastidieuse à Chai-Royal entre les demi-bouderies de Blanche et sa longue séance devant son piano où elle avait à plusieurs reprises exécuté le morceau choisi pour le concert.

La pluie avait retenu le jeune docteur prisonnier, il s'était intérieurement révolté contre l'usage moderne qui prétend faire une musicienne de toute fille bien élevée.

Mme de Vaubell accueillit Jean avec un rire malicieux :

—Voyez, mon ami, dit-elle en désignant sa nièce, Paule était prête à tenir la parole donnée, mais voilà qu'un événement vulgaire risible même, rend inutile votre sacrifice et le sien : M. de Gèdres, le propriétaire de la Bayade, pour alimenter la salle de bains avait fait installer dans les combles un vaste réservoir qui a crevé cette nuit. L'eau a traversé les planchers et a causé un vrai désastre dans les salons décorés pour la fête.

Depuis ce matin Mmes de Gèdres sont occupées à envoyer des billets comme celui-ci pour prévenir leurs invités.

—Voilà une déconvenue, dit gaîment le jeune homme ; pourtant, si l'accident était arrivé pendant le concert......

—Vous avez raison, je vois d'ici le déluge, les toilettes gatées...... enfin tout est pour le mieux.

—Mais, les pauvres pour lesquels la fête se donnait ?

—Oui, voilà le côté sérieux, répondit Paule avec élan, ils vont être bien désappointés d'attendre encore.

Jean la regarda, étonné de lui voir prendre ce ton chaleureux en sa présence. Le sujet avait pour elle un attrait particulier, car elle reprit :

—C'est si triste d'attendre quand on souffre !

—Certainement, approuva la tante, et tenez, il y a près d'ici une pauvre paysanne que fait cruellement souffrir ce mal de l'attente. Notre pays déshérité n'a pas de médecin, celui de la Sauve que sa clientèle accable ne viendra probablement pas dans ces parages avant un jour ou deux et l'enfant est sérieusement malade, du moins Paule le croit.

—Alors, il ne faut pas le laisser sans soins, je serais enchanté d'être bon à quelque chose si vous voulez me faire conduire chez ces gens.

Le mouvement du jeune homme était spontané, il n'en avait pas calculé l'effet qu'il comprit seulement en voyant le visage de Paule s'illuminer.

Vraiment, vous voulez bien !.....moi qui, hésitais à vous demander.........

—Comment, Mademoiselle, non seulement je veux, mais je dois y aller. Pensez-vous donc que j'ai passé ma thèse par gloriole ?

—Non, oh ! non. ....venez, monsieur, je vais vous conduire chez la Thérésine Gassion ; le chemin est difficile à indiquer.

Elle prit en passant dans le vestibule son large chapeau de soleil et s'enfonça dans un sentier qui serpentait entre les plans de vigne.

Le jeune homme la suivait très ému de son brusque changement dont il devinait le charitable motif.

La maison de Thérésine Gassion apparut bientôt avec ses murs noircis, ses étroites ouvertures surmontées d'un large auvent.

Sur le seuil Mlle de Lansac parut hésiter se tourna vers son compagnon et lui dit :

—Vous savez, Monsieur, l'intérieur est très pauvre.

—Les pires taudis ne m'effraient pas, répondit-il avec un sourire rassurant.

Ils entrèrent dans la chambre vaste avec son sol en terre battue. Sous le manteau de la cheminée que surmontait une lanterne, la femme tenait dans ses bras un petit garçon d'environ cinq ans qui faisait entendre une sorte de gémissement continu.

—Courage, Thérésine voilà que je t'amène un médecin, un docteur de Paris, dit la jeune fille.

—Dieu de Dieu ! un médecin qui vient de si loin, ça m'en donne du courage et tout de suite, exclama la paysanne

Déjà Paule avait pris le petit malade pour le porter sur le lit et le rassurait doucement afin que Jean put l'examiner à son aise.

La physionomie du docteur se rembrunit graduellement.

—Je reviendrai demain, dit-il après avoir fait une ordonnance et donné de minutieuses recommandations à la malheureuse mère.

—Et vous allez lui rendre la santé, hein ? interrogea Thérésine qui, d'un geste anxieux, posa sa main sur le bras du jeune homme.

—Je la soignerai de mon mieux. C'est tout ce que je puis vous promettre, pauvre mère, répondit-il plein de compassion.

Paule s'était emparée de l'ordonnance en promettant d'envoyer promptement les remèdes et de revenir le soir même.

—Voilà une dernière promesse que vous ne tiendrez pas, Mademoiselle, lui dit de Brive lorsqu'ils eurent fait quelques pas dehors.

—Et pourquoi donc, je vous prie, Monsieur ?

—Parce que l'enfant est atteint d'une typhoïde pernicieuse, excessivement grave.

—Je n'ai pas peur, fit simplement Paule ce serait trop affreux d'abandonner la pauvre Thérésine dans un pareil moment !...... D'ailleurs, Monsieur, n'avez-vous promis d'y retourner aussi ?

—Oh ! moi, c'est différent ! le devoir professionnel est là et il s'accorde avec mes sentiments !.........vous ne pouvez savoir combien le médecin se sent attiré lorsqu'il s'agit de disputer un être à la mort ! Mais vous, Mademoiselle, vous ne devez à aucun prix rentrer dans cette maison, tant que la contagion sera à craindre, c'est très grave, je vous assure.

Une vive inquiétude se répandit sur les traits de la jeune fille tandis qu'elle balbutiait involontairement :

—Comme on me blâmera à Chai-Royal de vous faire courir ce danger !

Jean rougit violemment. Quoi donc ! elle aussi le croyait disposé à accepter le contrôle d'une personne qu'elle n'osait désigner que vaguement.

—Qui donc en a le droit ?.........dit il avec fierté ; tandis que moi, comme médecin, je puis vous interdire cette porte je serai responsable de votre imprudence devant ceux qui vous aiment ! mais ajouta-t-il en essayant de sourire, je ne veux pas user de rigueur. Je vous prie au nom de l'affection que mon père avait pour vous, promettez-moi de ne pas renouveller vos visites à cette femme ....En retour, je m'engage à vous remplacer auprès de la mère et de l'enfant.

—Vous avez ma parole, quoique cela me coute beaucoup, murmura la jeune fille troublée par ce ton amicale qu'il n'avait pas encore tenté de prendre avec elle.

—Pas autant qu'à moi de vous imposer ce sacrifice, répondit doucement de Brive, puisqu'il vous prive d'une joie que j'apprécie ! .... Oui, apporter à ces déshérités tantôt le soulagement de leurs maux, tantôt de bons conseils, voilà le plus grand, le premier avantage de la richesse !......dont je compte jouir avant tout. Si je me fixe à la campagne, je veux soigner exclusivement les pauvres.

(A suivre).

MENUS PROPOS

La statue de Marat.

—Qu'est-ce qu'on inscrira sur le socle ?

—*Sursum Corday.*



MENUS PROPOS

Dans la salle des Pas-Perdus, au palais de justice. Un avocat se promène, faisant de grands gestes et parlant tout seul.

Passe un avoué, qui montre le monologuiste à un confrère.

—Ce pauvre X...il est fou, dit-il. Un avocat qui se parle à lui-même......c'est comme un confiseur qui mangerait ses bonbons.

Les Rhumatismes m'avaient réduit à l'état de Fantôme.

Quel temps fera-t-il demain?

Si vous posez cette question et qu'il y ait un rhumatisant dans l'assistance, vous serez immédiatement renseigné.

Le rhumatisant est le meilleur prophète du temps.

Le rhumatisant dit:

"J'ai mes douleurs, il va pleuvoir."

S'il ne dit rien, c'est qu'il fera beau.

Comme leurs prédictions sont rigoureusement exactes, on consulte volontiers les rhumatisants; mais c'est un honneur dont ils seraient bien heureux, de se passer.

Pourtant, il n'y a pas de maladie dont on paraisse être aussi empressé de se croire atteint.

Combien de fois n'entend-on pas dire autour de soi: "Quel malheur, il a attrapé un mauvais froid!"

La résultante de cette locution populaire est purement et simplement une bronchite, une pleurésie, la tuberculose, ce que vous voudrez, enfin! mais pas, comme on le croit généralement, des rhumatismes.

Le rhumatisme que l'on appelle dans le peuple les douleurs, est la manifestation d'un état général mauvais, d'un défaut de nutrition et de digestion dans lequel, au début, le refroidissement n'a rien à voir.

Cela n'enlève rien, au contraire, à la gravité de cette affection, de cette invasion de l'économie par l'acide urique insuffisamment expulsé.

Les douleurs que l'on éprouve dans ce cas sont atroces: la partie malade devient chaude, brûlante, la peau rouge et luisante se tend dans une enflure plus ou moins considérable. Lorsque le sujet garde une immobilité parfaite, il ne souffre pas, mais s'il a le malheur de risquer le plus fugitif mouvement, il lui semble qu'on lui racle les muscles avec un fer rouge, Le seul remède qu'on puisse appliquer dans ce cas avec un succès assuré, est celui qui fera disparaître promptement du système cet acide urique qui est la cause de tout le mal, dont la présence amène les douleurs; il faut un médicament qui le fera dissoudre afin qu'il puisse être rejeté du corps.

C'est pourquoi toute médication externe, tout onguent, toute pommade, tout liniment fait forcément fausse route.

L'intérieur doit être attaqué; c'est au siège du mal qu'il faut porter la guerre.

Cet empoisonnement a lieu, bien entendu, avec la complicité de la masse sanguine, de son torrent circulatoire.

Et voilà pourquoi les Pilules Moro sont souveraines pour les cas de rhumatisme, parce qu'elles atteignent les deux éléments de propagation de l'acide urique: l'estomac qui le produit, si la nutrition s'opère mal, et le sang qui charrie l'acide dans le système.

Les Pilules Moro sont particulièrement efficaces à cause de leur vertu pour épurer le sang, le filtrer, le rendre limpide et pour faire disparaître sans baume, ni compresses, sans autre régime, en un mot, tous les accidents rhumatismaux dont on est frappé.

Voici un certificat très concluant d'un Canadien de Biddeford, Me. qui s'est complètement guéri du rhumatisme avec les Pilules Moro:

"Biddeford, Me, 21 février, 1907.

"Messieurs,

"Depuis plus de deux ans je souffrais de rhumatismes tellement violents que j'avais perdu tout appétit et tout sommeil. Je ne pouvais plus



M. P. PEPIN, 16 rue Franklin, Biddeford, Me.

trouver une place pour me reposer. Cela avait commencé par une douleur sourde dans la jambe droite. D'abord, je n'y pris pas garde, mais, peu à peu, les douleurs s'aggravèrent, montèrent à la hanche et attaquèrent même les reins. Je ne pouvais plus marcher sans m'appuyer sur une canne. Je n'avais plus d'appétit, je maigrissais, je n'étais plus que le fantôme de moi-même. J'ai essayé tous les remèdes possibles, aucun ne m'a apporté le moindre soulagement. C'est à ce moment que j'ai entendu parler des Pilules Moro et que je les ai prises. Dès la première boîte, je me suis senti mieux. A partir de la troisième boîte, j'avais bon appétit, de bonnes couleurs et mes douleurs ne se faisaient presque plus sentir. Peu de jours après, j'étais complètement guéri et maintenant je suis en meilleure santé que je n'ai jamais été, tout cela grâce aux Pilules Moro.

"Je vous en remercie. Votre dévoué, "P. PEPIN, 16 rue Franklin, Biddeford, Me.

Si l'exemple de M. Pepin, était suivi par tous les hommes malades, particulièrement par ceux qui souffrent de faiblesse et de rhumatisme, combien plus rares seraient ces gens à la figure triste, à la mine chancelante; combien de pauvres ouvriers reconquerraient le courage et la vigueur qui les abandonnent.

Les Pilules Moro font des hommes forts et courageux. Elles sont le garant d'une bonne constitution, ce qui assure toujours le bien-être, la joie et le bonheur. Si vous êtes faibles ou malades, quel que soit votre âge, prenez les Pilules Moro, elles vous rendront la santé.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

Fac-Simile d'une boite de Pilules Moro.

